

Quelques trucs de ménagères

Autor(en): **Brodard, F.-X.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari**

Band (Jahr): **40 (1950)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1005754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

grand marché incita la Société d'agriculture du district, d'entente avec la commune, à construire une superbe halle aux foires.

Les premières années, les courses du Syndicat d'élevage et les courses campagnardes furent quelque peu éclipsées par les brillantes courses militaires voire par des prouesses aéronautiques. On ne tarda toutefois pas à laisser la plus large place aux autochtones et cette grande foire annuelle est devenue une manifestation folklorique. Un pittoresque cortège se déroule le dimanche où l'on revoit les châtoyants costumes de l'ancienne Montagne des Bois. Outre les courses de chars campagnards celles des hardies jeunes filles montant sans selle les juments des écuries paternelles sont les plus populaires.

De tout temps, et dès leur enfance, garçons et filles ont eu l'occasion de chevaucher, dans les vastes pâturages francs-montagnards, les cavales les plus capricieuses comme les plus dociles. On leur a appris de bonne heure à harnacher, déharnacher, atteler ou dételer un cheval. Ils savent fort bien en distinguer les marques de la tête: la pelote¹, l'étoile², le croissant³, ou la liste⁴, et n'ignorent pas que la force du cheval est dans son garrot et celle du bœuf dans son jarret. D'aucuns croient encore qu'un crin de cheval tombé dans l'eau se change en ver ou en serpent. Les jeunes filles disent en palaisantant que, comme les jeunes chevaux, elles ne savent où elles iront⁵.

Quelques trucs de ménagères.

Par F.-X. Brodard, Estavayer-le-Lac.

Pour rendre la vaisselle plus solide.

Quand une ménagère achète de la vaisselle, avant de l'utiliser, elle la cuit dans de l'eau (de l'eau de pluie, de préférence). Cette opération rend la vaisselle plus résistante. (La Roche)

Pour rendre les souliers imperméables.

On les graisse fortement, puis on les expose, à bout de bras, à la flamme, jusqu'à ce que la graisse ait complètement pénétré dans le cuir. On recommence l'opération jusqu'à ce que le cuir soit vraiment saturé. On appelle cette opération *intrâ* (ou *kouryâ*) *di botè*. — La semelle n'est pas soumise à ce graissage. (La Roche)

Pour se rappeler le nombre de mesures comptées.

Quand on compte des mesures de pommes de terre, fruits, etc., il arrive facilement, surtout si l'on est dérangé durant son

^{1, 2, 3, 4}, tache sur la tête d'un cheval, suivant qu'elle est ronde, anguleuse, semi-circulaire ou allongée.

⁵ Elles ne connaissent pas, disent-elles aussi, *lou² rêtrô*. (Cf le proverbe fribourgeois *lè fèmalè è lè tsavô, chan pâ yô chon lou-j'othô*. Les femmes et les chevaux ne savent pas où sont leurs demeures N. d. l. R.)

travail, qu'on oublie à quel nombre on en était. Pour parer à cet inconvénient, voici le petit truc utilisé par nos paysannes : à chaque mesure comptée, elles mettent de côté une unité de la chose comptée (pomme de terre, pomme, poire, etc.). Elles n'ont ensuite qu'à compter le nombre de pommes, etc. mises ainsi de côté pour savoir le nombre de mesures comptées. C'est simple . . . mais il fallait y penser. (La Roche)

En cas d'orage.

On sait que la foudre peut provoquer l'incendie. Autrefois, à Châtonnaye, chez mes arrière-grands-parents, quand il tonnait la nuit, chacun se levait et s'habillait du dimanche, pour que, au cas où la foudre viendrait à tomber sur la maison, on pût au moins sauver, avec sa propre personne, ses meilleurs habits.

Pour avoir de beaux cheveux.

Certaines personnes se coupaient autrefois les extrémités des cheveux le jour de Sainte Marie Madeleine pour avoir de beaux cheveux. (La Roche)

Pour avoir de belles raves.

J'ai connu une bonne femme qui, pour avoir de belles raves, les semait en récitant la formule suivante : *Grōchè kāmīn ma tītha, lārdzè kāmīn mon dêrê* grosses comme ma tête, larges comme mon derrière. J'ignore si son souhait se réalisait. Un essai ne vous coûtera rien, surtout si vous aimez les raves !

(Suite au No. 1*, 1951)

Sommaire :

E. Schüle : La broie. — J. Surdez : La danse du coq (*lè dins di pou*). — E. Helfer : Souvenirs de la bénichon. — F.-X. Brodard : Le loup dans les expressions patoises de La Roche (Gruyère). — J. Surdez : Le cheval des Franches-Montagnes. — F.-X. Brodard : Quelques trucs de ménagères.

La reproduction de tout article n'est autorisée qu'avec indication de provenance.

Rédacteur en chef: Prof. P. Geiger, Chrischonastrasse 57, Bâle. — Rédaction romande: Abbé F.-X. Brodard, Estavayer; A. Piguet, Le Sentier; E. Schüle, Réd. au Glossaire, Crans sur Sierre.

Abonnement Fr. 7.—. Gratuit pour les membres de la Société.

Imprimerie G. Krebs Librairie-Editeur S. A., Fischmarkt 1, Bâle. - Imprimé en Suisse.